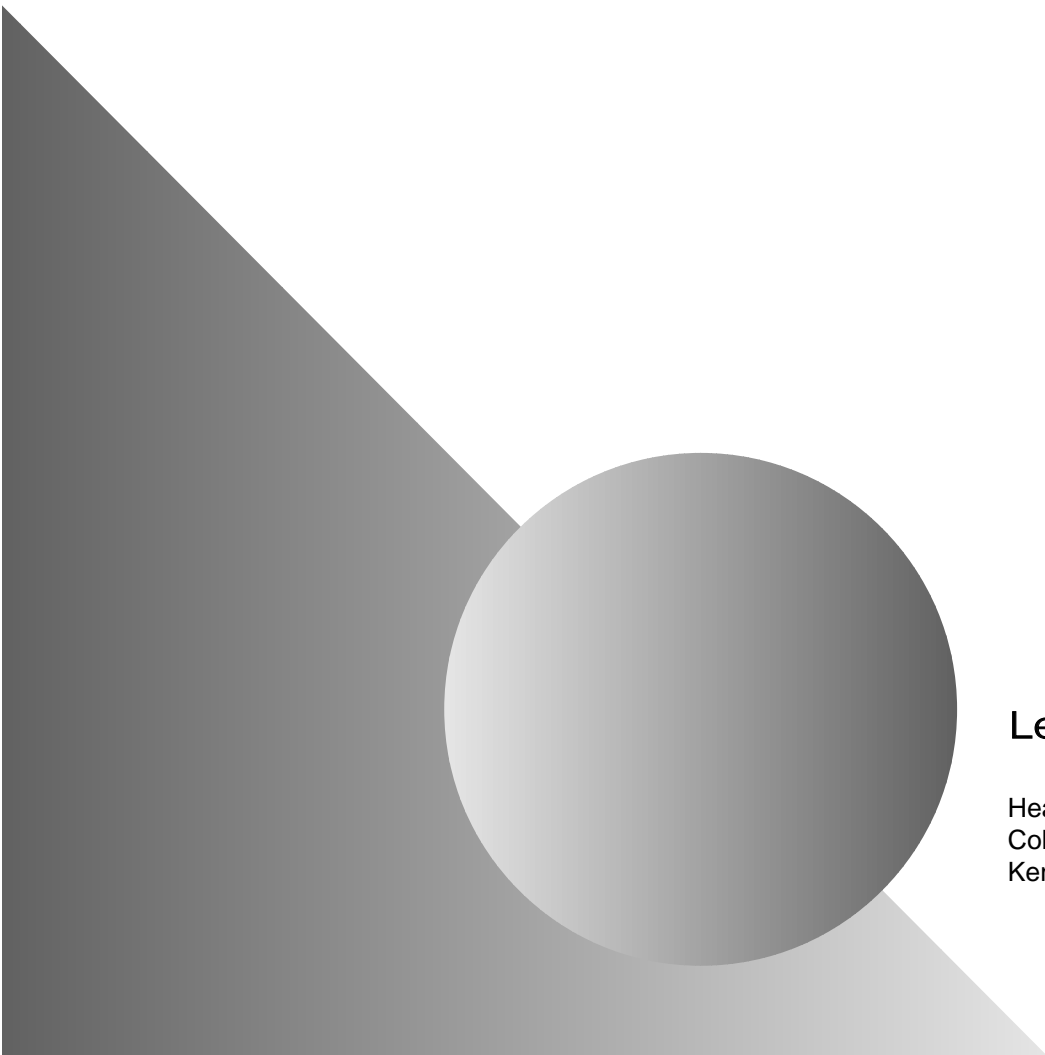




Rapport Annuel 1999

Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique



Le Comité

Heather D. Durham (Présidente)
Colin R McArthur
Kenneth L. Roy

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Sommaire	1
Introduction	2
Activités du Comité en 1999	2
Mise en oeuvre des recommandations du rapport Barton	3
Mise en oeuvre des recommandations du rapport du CEPDBC	4
Questions d'intérêt	5
Commentaires	6
Conclusions	7
Recommandations	7

Annexes:

- A. Membres du comité - Notices biographiques
- B. Rapports antérieurs - Références
- C. Responsabilités du comité d'examen

SOMMAIRE

Le présent rapport traite des activités du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique (CEPDBC) en 1999. On y décrit également la situation actuelle en ce qui concerne la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le rapport Barton de 1988 et les suites données par le ministère de la Défense nationale (MDN) aux recommandations contenues dans les rapports antérieurs du CEPDBC.

Nous en sommes venus à la conclusion qu'il n'y a aucun indice de double jeu au niveau du programme de défense biologique et chimique du Canada, ni aucune preuve soutenant l'allégation selon laquelle des activités illégales sont menées au nom des autorités canadiennes ou pour se conformer à un engagement pris en vertu d'un traité multilatéral donné.

À notre avis, le Canada devrait conserver la capacité de mener un programme modeste de recherche et développement en matière de défense, afin de pouvoir exécuter des opérations militaires sous la menace d'armes biologiques et chimiques.

Le Comité recommande que :

I. Le mandat du CEPDBC soit modifié de manière à inclure une visite annuelle au Laboratoire de lutte contre la maladie de Santé Canada à Winnipeg, lorsque des recherches y sont menées par le Centre de recherches pour la défense Suffield (CRDS) ou directement pour son compte.

II. Le CRDS renégocie le contrat annuel de décontamination de l'installation de confinement afin de permettre au CEPDBC de vérifier l'ensemble des agents biologiques qu'on y détient au cours de la visite annuelle en mai.

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a pour politique de préconiser la signature de traités d'interdiction complète des armes biologiques et chimiques qui sont globaux, vérifiables et de portée mondiale. Toutefois, comme la menace d'utilisation de telles armes persiste, le Canada doit faire en sorte que le personnel des Forces canadiennes (FC) soit suffisamment entraîné et équipé pour se protéger en cas d'exposition à des agents biologiques ou chimiques.

Par ailleurs, les Canadiens sont en droit d'avoir l'assurance que le Canada adhère en tout temps à sa politique visant à ne maintenir que des moyens de défense contre les agents biologiques et chimiques et que toutes les activités connexes de recherche, de développement et d'entraînement ne présentent de danger ni pour la sécurité du public ni pour l'environnement.

À cette fin, le Ministre de la Défense nationale a créé le Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique (CEPDBC). Ce dernier a reçu pour mandat de passer en revue chaque année les activités de recherche, de développement et d'entraînement du ministère de la Défense nationale (MDN) dans le domaine de la défense biologique et chimique (DBC), afin de s'assurer qu'elles sont à caractère défensif et sont menées de façon professionnelle, sans porter atteinte à la sécurité du public ou à l'environnement (l'énoncé des responsabilités du CEPDBC se trouve à l'annexe C).

La nomination des membres du Comité est approuvée par le Sous-ministre de la Défense nationale et par le chef d'état-major de la Défense, sur la recommandation du président du Comité. Pour constituer le CEPDBC, le président du Comité lance un appel de candidatures à la Société royale du Canada, à la Fédération canadienne des sociétés de biologie, à la Société canadienne des microbiologistes, à l'Institut de chimie du Canada et à la Société de toxicologie du Canada.

Voici les membres actuels du Comité :

Présidente M^{me} Heather D. Durham
Université McGill [toxicologie]

Membre M. Colin R. McArthur
Université York [chimie]

Membre M. Kenneth L Roy
Université de l'Alberta [Microbiologie]

Des rapports annuels sont présentés depuis 1990. Tous ont été mis à la disposition du public (voir l'annexe B).

ACTIVITÉS DU COMITÉ EN 1999

Les établissements du MDN énumérés ci-dessous, ainsi que les laboratoires, les polygones et les installations d'entraînement connexes, ont été visités entre le 2 et le 29 mai 1999:

- le Quartier général de la Défense nationale, où des exposés ont été présentés par:
 - la Direction recherche et développement pour la défense (DRDD),
 - Sous-chef d'état-major de la Défense,
 - Chef - Services de santé;
- La Base des Forces canadiennes (BFC) Cold Lake, dont les représentants ont décrit l'instruction dispensée dans le domaine de la biologie et de la chimie ainsi que les installations disponibles;
- l'École de défense nucléaire, biologique et chimique des Forces canadiennes (EDNBCFC), où des exposés sur les responsabilités de l'École, ses ressources et les cours qu'elle offre ont été présentés;
- l'Institut militaire et civil de médecine environnementale (IMCME), où des exposés sur les composantes biologie et chimie du programme de recherche et de développement (R et D) de l'Institut pour 1999 et sur les projets connexes se rapportant aux facteurs humains ont été présentés;
- le Centre de recherches pour la défense Suffield (CRDS), où des exposés sur les responsabilités et les ressources du CRDS, de la Section des contre-mesures médicales et de la Section de la prévention des dangers, notamment en ce qui concerne les programmes actuels et futurs, ont été présentés.

Des représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), de la 1^{re} Division aérienne du Canada et de deux organismes non-gouvernementaux canadiens ayant entrepris des contrats de R et D en biologie ou en chimie avec le CRDS ou l'IMCME ont remis des rapports au Comité.

Au CRDS, le CEPDBC a eu des entretiens privilégiés avec des représentants du Comité conjoint de la sécurité et de la santé au travail, des trois syndicats concernés, du Comité d'éthique en matière d'étude sur des sujets humains et du Comité de protection des animaux, de même qu'avec l'officier de la sécurité générale de l'établissement. Le CEPDBC a également eu du temps à sa disposition pour permettre à des militaires ou à des groupes de militaires de s'entretenir avec ses membres sur des sujets qui les préoccupent. Ces activités ont donné un bon aperçu du programme et du moral du personnel employé à Suffield.

Une réunion tenue avec un représentant du groupe Science et paix de l'Université de Toronto nous a permis de mieux saisir les préoccupations des Canadiens face aux activités de défense biologique et chimique au Canada; nous avons également eu un entretien avec M. John Bryden, député à Ottawa.

Nous avons passé en revue le programme de recherche et développement (R et D) 1999 du MDN en matière de DBC et l'avons trouvé conforme à la politique en vigueur du gouvernement canadien. Nous avons examiné les plus récentes versions des Conventions sur le niveau de service du CRDS, les feuilles de renseignements de l'IMCME, les contrats de R et D en vigueur et

les listes de publications. Nous avons aussi vérifié avec soin les documents de responsabilisation de la BRDD.

De plus, le Dr HD Durham figure parmi les participants au prochain atelier annuel du MDN sur la défense NBC, prévu en octobre prochain.

MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BARTON

L'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du rapport Barton est la suivante:

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- 1. Que, dans le cadre du processus annuel d'approbation des programmes et du budget, l'autorité compétente à chacun des paliers d'autorisation signe un certificat de conformité avec les politiques ministérielles.**

Les certificats de conformité de 1999 ont été examinés et jugés corrects.

- 2. Que soit formé un comité supérieur de révision, en collaboration avec le Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense (CCSAD).**

Nous constituons précisément un tel comité. Notre ne relève plus du CCSAD depuis qu'il a été constitué en organisme autonome en 1997 (voir l'annexe C).

- 3. Que l'on obtienne, auprès de sources externes neutres, des «contre-expertise» sur les programmes d'essais qui pourraient prêter à controverse.**

Selon le CEPDBC, le moyen le plus efficace d'obtenir des avis neutres et crédibles était de créer des comités extérieurs et d'encourager la collaboration en organisant des conférences-ateliers. Après qu'une réponse adéquate eut été apportée aux préoccupations relatives à la sécurité, un atelier de la DRDD sur l'investissement technologique en biotechnologie a eu lieu en novembre 1996. Le programme de R et D en DBC du CRDS a été soumis à une évaluation indépendante par des pairs en juin 1997.

- 4. Que soit élaboré, tous les ans, un document donnant des précisions relativement à la nature des travaux de recherche et de développement en cours, au nombre de personnes qui y participent et aux fonds qui y sont affectés.**

Le compte rendu de l'examen de 1990-1991 du Chef - Recherche et développement (CR Dév) a été publié en février 1992, et celui de 1991-1992, en janvier 1994. «Recherche et développement pour la Défense : les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle» a été publié en mars 1996. Le premier Sommaire du programme de la Direction - Recherche et développement pour la défense a été publié en avril 1996; une deuxième édition a suivi, en juin 1997, et une troisième, en juin 1998.

- 5. Que l'on diffuse une brochure non spécialisée pour faire mieux comprendre au public ce qu'est la défense biologique et chimique.**

Le Ministère a publié une telle brochure en août 1990. Une brochure similaire, intitulée «Relever le défi - La recherche et le développement en sciences et technologie de la défense» et portant principalement sur les travaux du CRDS, a été publiée en avril 1993. De plus, la DRDD publie six fois par année «R et D pour la défense - Points saillants», et un site web a été créé (<http://www.crad.dnd.ca>). Enfin, l'IMCME publie des feuillets de renseignements résumant les éléments essentiels de son programme de R et D.

- 6. Que soit publiée une directive du MDN sur la politique et les procédures applicables au recours à des volontaires et à l'utilisation d'animaux.**

La politique du MND sur l'utilisation d'animaux à des fins de R et D a été publiée le 15 juin 1989.

Les Directives et ordonnances administratives de la Défense (DOAD) 5061-0 et 5061-1, Recherche avec des sujets humains, ont été publiées le 20 août 1998.

CRDS

- 1. Que soit établie une procédure visant à garantir la révision du manuel de sécurité du CRDS au moins tous les trois ans, et qu'on procède à des exercices de sécurité à intervalles réguliers, selon le calendrier établi.**

Une méthode efficace a été mise au point, et des exercices de sécurité ont eu lieu, comme cela avait été recommandé.

- 2. Que soit instituée une méthode d'examen et de certification annuels automatiques permettant de vérifier que le niveau des stocks d'agents toxiques ne dépasse pas le minimum nécessaire à la bonne marche du programme de recherche et de développement.**

La vérification annuelle des stocks a eu lieu en janvier 1999 et le CEPDBC l'a examinée en mai dernier. Les ensembles d'agents chimiques ont été vérifiés. Même si des raisons techniques nous ont empêché de procéder à la vérification des ensembles d'agents biologiques, nous avons pu nous assurer que les stocks sont maintenus, comme il se doit, à un niveau minimal qui correspond dans la plupart des cas à une fraction seulement des niveaux autorisés. Le CRDS a indiqué au Comité que l'on pourra effectuer une vérification complète en l'an 2000.

- 3. Que soit accélérée l'application des mesures visant à améliorer les contrôles de sécurité et la limitation d'accès.**

Terminé

4. Que l'on vérifie si les mesures de sécurité matérielle sont adéquates et les renforce au besoin, jusqu'à ce les stocks excédentaires d'agents qui sont entreposés au polygone d'essais aient été détruits.

Terminé

5. Que l'on étudie la possibilité d'utiliser l'incinérateur dont l'acquisition est prévue dans le cadre du programme pour détruire d'autres produits chimiques industriels dangereux, y compris les BPC.

Le gouvernement de l'Alberta a décrété que cette recommandation ne pouvait pas être mise en oeuvre. L'incinérateur a été vendu, et on a fini de le déménager du CRDS le 6 août 1992.

6. Que l'exploitation et l'entretien du polygone d'essais soient considérés comme un «projet» dans le cadre du programme du CR Dev.

Fait. Cela met en évidence les activités, le financement et le personnel du polygone d'essais et garantit que ce dernier soit soumis à un examen annuel à titre d'élément distinct du programme.

7. Que l'ampleur des mesures de sécurité et de protection de l'environnement applicables aux essais effectués en plein air au CRDS soit assujettie aux dispositions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

La Loi actuelle ne comporte pas de disposition expresse à ce sujet, mais le ministre fédéral de l'Environnement a fait savoir que son ministère établira les lignes directrices voulues en temps et lieu. Par ailleurs, il existe déjà un système de contrôle qui fait l'affaire pour garantir le respect de toutes les exigences.

8. Qu'une vérification environnementale complète du CRDS soit commandée dès que possible, et à intervalles réguliers, disons tous les cinq ans, par la suite.

La société Acres Consultants Ltd. a effectué la vérification en vertu d'un contrat d'Approvisionnement et Services Canada et a présenté son rapport final en février 1992. Un organisme interne a été créé afin de veiller à l'application des recommandations. Suite a été donnée à toutes les recommandations formulées dans le rapport, lesquelles seront vraisemblablement respectées intégralement. Des exemplaires du rapport de la Acres Consultants Ltd. ont été remis à l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST), à la Bibliothèque nationale et aux bibliothèques des principales universités du pays. Acres International Ltd. a effectué la première vérification de suivi au début de 1997, et le CRDS a reçu son rapport le 31 mars 1997. On a adopté un plan d'action pour l'application des recommandations et des mesures correctives. Le CEPDBC examine tous les ans l'avancement des travaux.

CRDO

Comme tout le stock d'agents chimiques du Centre de recherches pour la défense Ottawa (CRDO) a été détruit, que toutes les installations d'entreposage et de manutention ont été enlevées, que les laboratoires ont été démantelés et que le Centre a été désaffecté, le CEPDBC ne rendra plus compte des activités du CRDO.

MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU CEPDBC

Nota : Lorsque le Comité est satisfait de la suite donnée à une recommandation, il n'en fait plus état dans les rapports subséquents. Les recommandations de longue durée feront cependant l'objet d'un examen périodique.

1. Il est possible d'améliorer la circulation de l'information au niveau des laboratoires de recherche de la défense entre les sections, la direction et l'état-major, par exemple en organisant à l'occasion des réunions informelles et des entretiens avec les membres de la haute direction.

On constate une certaine amélioration quant aux niveaux de sensibilisation, mais il faut y consacrer plus d'effort. Le contrôle se poursuivra au CRDS.

2. Que les modifications suivantes soient apportées aux rapports annuels de vérification des stocks d'agents:

a. la description des agents biologiques utilisés à des fins de recherche devrait préciser la souche ou la désignation antigénique complète;

b. les stocks d'agents biologiques devraient être quantifiés et identifiés de façon explicite, c'est-à-dire par titres infectieux ou unités de cellules souches indéterminées pluripotentiels par volume donné;

c. les stocks d'agents biologiques qui ne sont manifestement pas des agents de guerre biologique devraient être identifiés comme tels; il faut indiquer dans une note jointe que ces agents peuvent être présents dans des laboratoires industriels, universitaires et de santé publique.

Approuvé. Ces travaux seront exécutés conformément à un échéancier convenu entre le CEPDBC et le CRDS. Un contrôle continuera de s'exercer.

3. Les ensembles d'agents biologiques du CRDS doivent se limiter aux micro-organismes fréquemment employés ou qui ne sont pas facilement disponibles auprès de dépôts centraux de souches.

Approuvé. La conformité sera assurée en vertu d'un échéancier convenu entre le CEPDBC et le CRDS. Un contrôle continuera de s'exercer.

-
4. **Le CEPDBC se voit garantir par contrat l'accès à tous les laboratoires du secteur privé qui participent au programme de recherche et développement en matière de défense biologique et chimique dans le cadre du système contractuel en vigueur, ou en vertu d'une proposition de partenariat avec l'industrie.**

Approuvé. Le CR Dév résoudra ce problème en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Un contrôle continuera de s'exercer.

5. **Que la quantité maximale d'agents chimiques qu'il est permis de stocker au CRDS soit révisée.**

Recommandation approuvée. La DRDD prendra les dispositions nécessaires.

6. **Aux fins de la recherche, on utilisera dans la mesure du possible des souches de vaccins d'agents biologiques au lieu de sources pathogènes.**

Approuvé. Ces travaux s'effectueront conformément à un échéancier convenu entre le CEPDBC et le CRDS. Un contrôle continuera de s'exercer.

7. **La collection de la bibliothèque d'instruction de l'EDNBCFC soit revue et que les documents de référence périmés soient remplacés. Que l'on offre également la possibilité d'utiliser des serveurs d'information, p. Ex. Internet ou World Wide Web.**

Approuvé. Des progrès marqués ont été accomplis à cet égard. Toutefois, comme le projet n'est pas encore entièrement réalisé, un contrôle continuera de s'exercer.

8. **Les compétences de l'état-major actuel du CRDS soient examinées afin de s'assurer qu'il n'y a aucun déséquilibre grave pouvant nuire à la productivité, à la sécurité ou à la souplesse d'exécution.**

L'état-major actuel de CRDS fait l'objet d'un examen suivi. Aucune diminution au niveau de la productivité, de la souplesse d'exécution, et encore moins de la sécurité, ne sera tolérée. Un contrôle continuera de s'exercer.

9. **Le guide de sécurité du CRDS et les plans d'action en cas d'urgence soient mis à jour et vérifiés au moins une fois l'an.**

Approuvé. Un contrôle continuera de s'exercer.

10. **Le CRDS remplace le système informatique actuel de contrôle des stocks d'agents par un programme simplifié.**

Approuvé. La conception d'un nouveau programme est en cours en vertu d'un contrat et ce programme devrait être en exploitation complète d'ici le 31 mars 2000. Un contrôle continuera de s'exercer.

11. **Le CRDS se conforme d'ici le 31 mars 1998 aux trois recommandations acceptées précédemment, à l'égard desquelles la réouverture de l'installation de confinement est indispensable (voir nos rapports de 1993, 1994 et 1995).**

Approuvé. Il est prévu de s'y conformer mais pas avant la date recommandée.

12. **La source de financement figure sur les listes de contrat de la BRDD, de l'IMCME et du CRDS dressées à l'intention du comité si le financement ne provient pas du MDN.**

Approuvé. Il est prévu de s'y conformer entièrement. Cette recommandation fait maintenant partie de la recommandation 15 ci-après et ne figurera pas dans la présente liste dans le rapport de l'an prochain.

13. **Le CRDS fournisse deux caméras portatives à haute résolution et mise au point rapprochée compatibles avec le système actuel pour assurer la surveillance de l'installation de confinement et permettre l'inspection détaillée des ensembles d'agents de niveau III au moyen d'un écran témoin extérieur.**

Approuvé. Les dispositifs seront installés avant le 15 juillet 1999, ce qui permettra d'assurer une vérification complète de tous les ensembles d'agents au cours de l'an 2000.

14. **On envisage la possibilité d'autoriser chaque année la présence d'au moins deux membres du <peloton national de décontamination médicale> (sur le point d'être mis sur pied) qui participeront à l'instruction relative aux agents au CRDS.**

Approuvé. Cette recommandation sera mise en oeuvre. Un contrôle continuera de s'exercer.

15. **Le numéro de contrat, l'autorité scientifique, le titre du projet, l'entrepreneur (y compris le responsable du contrat et son adresse), la date de début des travaux, la date d'achèvement, le budget total et les affectations par année financière, la source de financement s'il ne s'agit pas du MDN, le numéro de projet/tâche et les observations figurent sur les listes de contrat de la BRDD, de l'IMCME et du CRDS dressées à l'intention du comité.**

Approuvé. La mise en oeuvre de cette recommandation sera confirmée au cours du programme de visite du CEPDBC pour l'an 2000 et la recommandation sera ensuite retirée de la présente liste.

QUESTIONS D'INTÉRÊT

Groupes de citoyens

Nos rencontres avec des représentants de groupes d'intérêts et des médias ont permis de dégager un certain nombre de préoccupations principales, auxquelles le Comité a immédiate-

ment fourni des réponses motivées. Il y a cependant deux préoccupations particulières qui méritent d'être commentées ici. À partir de nos recherches et des discussions que nous avons eues avec des membres du personnel du Ministère, nous sommes en mesure d'avancer ce qui suit:

1. **Préoccupation:** Comment les personnes intéressées peuvent-elles distinguer en toute confiance la recherche à des fins offensives de la recherche à des fins défensives?

Commentaire: Dans l'ensemble, le Comité estime qu'il n'est ni possible ni utile d'essayer de définir rigoureusement la portée de ces activités. Les recherches sur les agents biologiques et chimiques menées à des fins offensives et celles menées à des fins défensives peuvent être définies, du moins en partie, en fonction des quantités utilisées, des travaux réalisés et du but visé.

Les agents chimiques sont faciles à quantifier, car les activités à caractère défensif, comme la mise à l'essai de matériel et les exercices de décontamination, en n'exigent que de petites quantités, lesquelles sont bien en deçà des limites fixées dans la Convention sur les armes chimiques (CAC). De même, il devrait y avoir équivalence chimique (ou molaire) entre les précurseurs et l'agent proprement dit. On devrait en outre pouvoir suivre la trace de ceux-ci du début à la fin de la transformation, à condition que les méthodes commerciales et d'expédition soient suivies de très près. Les agents biologiques sont plus difficiles à quantifier, car on peut en cultiver de grandes quantités à partir d'une petite colonie viable. L'emploi de matériaux tels que les milieux de croissance et, parfois, de dispositifs particuliers reste néanmoins nécessaire, et il faut pouvoir en rendre compte.

Les activités consistent à mettre au point des agents nouveaux ou modifiés, des procédures d'essai ou des protocoles d'instruction. Dans le cas de la recherche chimique comme dans celui de la recherche biologique, il est raisonnable de tenir pour offensif tout effort délibéré visant à faire augmenter la persistance, la virulence ou la toxicité de certains agents ou à contourner des moyens de défense. En ce qui concerne les essais, il y a, d'une part, ceux qui permettent de déceler les propriétés susmentionnées et, d'autre part, ceux portant sur le matériel de protection contre des agents connus ou présumés. Dans le premier cas, il y a lieu de soupçonner une activité à caractère offensif, sauf si les essais se justifient du point de vue défensif. Dans le second cas, les essais devraient faire partie de toute activité défensive judicieuse. De même, l'instruction relative à l'utilisation d'agents chimiques ou biologiques revêt un caractère manifestement offensif, tandis que l'apprentissage des moyens de se protéger contre de tels agents ou à les neutraliser fait nécessairement partie d'une position défensive.

Le but visé est l'aspect le plus difficile à cerner. Il dépend fortement des rapports réciproques entre personnes et des progrès réalisés grâce aux mesures d'instauration de la confiance. La question a également été abordée dans l'article de M. David L. Huxsoll, de la Louisiana State University, qui a été publié dans le volume 666 des annales de la New York Acad-

emy of Sciences [The Microbiologist and Biological Defense Research: Ethics, Politics and International Security] du 31 décembre 1992 et que le Comité a mentionné dans son rapport de 1994.]

2. **Préoccupation:** Cela prend une bonne dose de patience et de courage pour obtenir des renseignements auprès du MDN.

Commentaire: Il est difficile de répondre à cette préoccupation quand aucun incident n'a été signalé. Nous sommes cependant certains que, le cas échéant, les demandes d'information ou d'aide pour formuler celles-ci, qui sont adressées soit au Directeur général des affaires publiques, soit au coordonnateur de l'accès à l'information au Quartier général de la Défense nationale, seront traitées en conformité des règlements en vigueur.

COMMENTAIRES

- Nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour le caractère explicite des commentaires reçus et la collaboration accordée au cours de nos visites inscrites au calendrier de 1999.
- Dans le cadre du programme de recherche et développement en matière de défense biologique et chimique du MDN, la qualité de la science, des projets en cours et des publications qui en résultent, ainsi que le niveau de sensibilisation à l'égard de la sécurité demeurent élevés.
- Maintenant qu'on a réouvert l'installation de confinement du CRDS, le comité n'a plus un accès direct aussi facile aux congélateurs d'entreposage d'agents de niveau III. Il faut améliorer le système actuel de surveillance vidéo afin que le CEPDBC puisse se conformer aux exigences en matière d'inspection des ensembles d'agents. Toutefois, l'acquisition de caméras supplémentaires n'empêcherait pas un membre du comité de pénétrer à l'avenir à l'intérieur de l'installation de confinement si l'on jugeait nécessaire de procéder à une inspection matérielle des ensembles d'agents, pourvu qu'il respecte tous les règlements de sécurité, y compris les exigences relatives à la vaccination obligatoire. Pour compliquer encore la vérification des ensembles d'agents biologiques, le CRDS est soumis à un contrat relatif à la décontamination annuelle de son installation de confinement, dont la date coïncide avec la visite annuelle du CEPDBC. Le microbiologiste du comité doit par conséquent effectuer une nouvelle visite
- Santé Canada a mis en service une installation de confinement de niveau IV à son Laboratoire de lutte contre la maladie de Winnipeg. Cette installation pourrait être mise à la disposition du CRDS pour la recherche qui nécessite un confinement de niveau IV.
- On estime que la participation du Canada au niveau international dans des domaines reliés à la DBC [par exemple sa participation dans le cadre de la Commission spéciale des Nations Unies sur l'Irak (CSNU)] est particulièrement importante tant pour le Canada que du point de vue professionnel au niveau de la DRDD, et devrait donc se poursuivre.

- Même si nous pouvons examiner tous les rapports décrivant l'ensemble des contrats en vigueur avec des organismes de l'extérieur, il est jugé nécessaire qu'un groupe représentatif d'entrepreneurs continue d'assister à une séance d'information annuelle du CEPDBC de manière que nous puissions conserver une entière confiance envers l'ensemble du programme.
- Étant donné que les FC se déploient plus souvent et avec peu de préavis dans les régions moins développées du monde, les éléments de recherche et de médecine du MDN devraient tenir dûment compte des risques biologiques naturels endémiques et des entités biologiques définies à titre d'agents, et y consacrer des travaux. Les éléments responsables du MDN devraient également se préoccuper du risque que pose le déversement accidentel ou volontaire de matières industrielles toxiques, en particulier des produits chimiques, dans les théâtres d'opérations de l'ONU/OTAN et au Canada, ainsi que de l'aggravation de la menace terroriste au pays. Ce dernier aspect peut justifier l'établissement de liens plus étroits entre les unités du renseignement et les unités d'intervention d'urgence.
- Les événements survenus récemment au Moyen-Orient et en Asie, l'état actuel des affaires politiques en Europe de l'Est, surtout face à la contrebande apparente de plutonium et peut-être d'autres matières nucléaires, biologiques et chimiques, ainsi que la participation du Canada à des opérations de restauration et de maintien de la paix dans les régions moins développées du globe permettent de conclure qu'il y a lieu de poursuivre un programme discret de R et D en vue de conserver des dispositifs de détection et de protection de pointe. De plus, l'instruction initiale et le recyclage dispensés chaque année pour se conformer à la directive P6/93 du quartier général de la Défense nationale (QGDN) publiée le 3 août 1993 devraient s'étendre à tout le personnel en uniforme du MDN.

CONCLUSIONS

- Le CEPDBC n'a constaté aucun indice de double jeu dans le cadre du programme biologique et chimique du Canada ni aucune preuve à l'appui de l'allégation selon laquelle des activités illégales sont menées au nom des autorités canadiennes ou pour se conformer à un engagement pris en vertu d'un traité multilatéral donné.
- Nous demeurons persuadés que le Canada doit conserver une capacité modeste de réaliser une recherche et un développement essentiels en matière de défense, afin de pouvoir exécuter des opérations militaires classiques et des opérations antiterroristes sous la menace d'armes biologiques et chimiques. Nous estimons que la capacité du Canada de réagir rapidement et efficacement aux menaces biologiques et chimiques, au pays ou à l'étranger, dépendra du maintien d'une expertise de base, au MDN, dans le domaine des sciences militaires. À notre avis, il y aurait lieu d'accorder la priorité aux projets suivants qui, outre leur pertinence évidente du point de vue militaire, contribuent également à la surveillance des

traités, au soutien médical, à la lutte contre la pollution et au traitement des déchets toxiques :

- a. détection et identification d'agents;
- b. mesures prophylactiques et thérapeutiques en ce qui a trait aux agents qui constituent une menace;
- c. mise au point de vêtements de protection individuelle plus ergonomiques et d'usage plus polyvalent du point de vue des conditions climatiques et opérationnelles;
- d. perfectionnement des méthodes de prévision et d'évaluation des dangers que présentent les agents chimiques ou biologiques, qu'ils soient traditionnels ou hypothétiques;
- e. amélioration des décontaminants.

RECOMMANDATIONS

- I. Que le mandat du CEPDBC soit modifié de manière à inclure une visite annuelle au Laboratoire de lutte contre la maladie de Santé Canada à Winnipeg lorsque des recherches y sont menées par le CRDS ou directement pour son compte.
- II. Que le CRDS renégocie le contrat annuel de décontamination de l'installation de confinement afin de permettre au CEPDBC de vérifier l'ensemble des agents biologiques qu'on y détient au cours de la visite annuelle en mai.

ANNEXE A

MEMBRES DU COMITÉ - NOTICES BIOGRAPHIQUES

M^{me} Heather D. Durham (présidente)

Diplômée en pharmacologie de l'University of Western Ontario et de l'University of Alberta, elle est professeur au département de neurologie et de neurochirurgie et titulaire d'une bourse de recherche Killam à l'Institut neurologique de Montréal de l'Université McGill. Elle assume de nombreux postes et affiliations, notamment vice-présidente et présidente élue de la Société de toxicologie du Canada, membre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des sociétés de biologie, et membre de la Commission consultative scientifique de l'Association canadienne de la dystrophie musculaire.

M. Colin R. McArthur

Diplômé en chimie de l'University of Western Ontario et de l'University of Illinois, il a oeuvré dans les secteurs industriels et universitaires. Il est professeur émérite et président sortant au département de chimie de l'Université York, et chercheur principal dans cet établissement. Il est membre de la Société canadienne de chimie, de l'Association internationale de chimie pure et appliquée, et Membre de l'Institut de chimie du Canada.

M. Kenneth L. Roy

Diplômé en biochimie de l'University of British Columbia, il a effectué des études postdoctorales à l'Université Yale; il a fait partie du département de microbiologie de l'University of Alberta pendant plus de vingt ans et occupe à l'heure actuelle un poste de professeur de microbiologie et de génétique moléculaire, au département des sciences biologiques de cet établissement. Il a exercé divers postes au sein de comités à l'University of Alberta, notamment en ce qui concerne la biosécurité et le contrôle en matière de rayonnement, et il est membre de la Société canadienne des microbiologistes et de la Société de microbiologie industrielle.

ANNEXE B

RAPPORTS ANTÉRIEURS - RÉFÉRENCES

Recherche, développement et instruction dans le domaine de la défense chimique et biologique au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes : étude de William H. Barton, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1989, 54 p. [Disponible au Canada par le biais du Groupe Communication Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S9 (No de catalogue D2-79/1989E, ISBN 0-660-13103-X) et sur le site Web <http://www.vcds.dnd.ca/bcdrc/index.html>]

RAPPORTS ANTÉRIEURS DU CEPDBC

Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web <http://www.vcds.dnd.ca/bcdrc/index.html> et aux Services de bibliothèque du quartier général de la Défense nationale, Quartier général de la Défense nationale, Édifice MGén GR Pearkes, Ottawa, Ontario K1A 0K2.

- Premier rapport annuel du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique, Ministre de la Défense nationale, Ottawa, 1991, p.7. Il est également inclus dans le deuxième Examen annuel du programme de défense chimique et biologique, janvier 1990 - avril 1991, Ministre de la Défense nationale, Ottawa, Février 1992, 28 p.
- Deuxième rapport annuel du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique, inclus dans le troisième Examen annuel du programme de défense chimique et biologique, mai 1991 - mars 1993, Ministre de la Défense nationale, Ottawa, Janvier 1994, 26 p.
- Troisième rapport annuel du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique, inclus dans le quatrième Examen annuel du programme de défense chimique et biologique, avril 1992 - mars 1993, Ministre de la Défense nationale, Ottawa, Septembre 1996, 26 p.
- Rapport annuel 1993 du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique, Ministre de la Défense nationale, Ottawa, Juin 1995, 9 p.
- Rapport annuel 1994 du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique, Ministre de la Défense nationale, Ottawa, Juin 1995, 9 p.
- Rapport annuel 1995 du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique, Ministre de la Défense nationale, Ottawa, Février 1996, 9 p.
- Rapport annuel 1996 du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique, Ministre de la Défense nationale, Ottawa, Avril 1997, 9 p.
- Rapport annuel 1997 du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique, Ministre de la Défense nationale, Ottawa, Mars 1998, 9 p.
- Rapport annuel 1998 du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique, Ministre de la Défense nationale, Ottawa, Décembre 1998, 9 p.

ANNEXE C

RESPONSABILITÉS DU COMITÉ D'EXAMEN DU PROGRAMME DE DÉFENSE BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

GÉNÉRALITÉS

1. Le Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique (CEPDBC) doit passer annuellement en revue les programmes de recherche, de développement et d'entraînement que mène le ministère de la Défense nationale (MDN) dans le domaine de la défense biologique et chimique, pour s'assurer que les activités liées à ces programmes ont bel et bien un caractère défensif, qu'elles sont réalisées avec professionnalisme et qu'elles ne menacent ni la sécurité publique ni l'environnement.

EXÉCUTION

2. Le CEPDBC doit tous les ans :
- a. visiter :
 - 1) le Centre de recherches pour la défense Suffield (CRDS);
 - 2) l'Institut militaire et civil de médecine environnementale (IMCME);
 - 3) l'École de guerre nucléaire, biologique et chimique des Forces canadiennes (EGNBCFC);
 - 4) au moins deux autres établissements du MDN où l'on dispense de l'instruction dans le domaine de la défense biologique et chimique;
 - b. analyser le programme annuel de recherche et de développement du MDN, qui est énoncé par le Chef - Recherche et développement (CR Dév) et approuvé par le Comité de gestion de la Défense;
 - c. vérifier la mise en oeuvre des recommandations faites dans :
 - 1) le RAPPORT BARTON du 31 décembre 1988;
 - 2) les rapports périodiques de vérification environnementale indépendante du CRDS;
 - 3) les rapports antérieurs du CEPDBC;
 - d. examiner les rapports annuels du CRDS et de l'IMCME, les activités et les dossiers du comité d'éthique pour la recherche sur les humains et du comité des soins aux animaux, ainsi que les contrats actuels de recherche et de développement et les listes de publications;

- e. présenter un rapport de ses activités et de ses constatations au chef d'état-major de la Défense (CEMD) et au sous-ministre (SM) de la Défense nationale.

COORDINATION

3. Le Comité se compose d'un président et de deux membres représentant les disciplines de la chimie, de la microbiologie et de la toxicologie, qui sont nommés pour des périodes de trois ans par le SM/CEMD sur la recommandation de la société savante appropriée et du président du Comité.
4. Le CEPDBC doit être un organisme autonome. Il doit nommer un administrateur chargé de s'occuper de toutes les questions de procédure, de compte rendu, de coordination et d'administration, selon les directives du CEPDBC. Cet administrateur s'occupera de la liaison avec toutes les tâches à l'appui des activités du CEPDBC, et il sera responsable de l'exécution de ces tâches, par l'entremise des personnes ressources désignées du Quartier général de la Défense nationale (QGDN) provenant de la Direction - Défense nucléaire, biologique et chimique (DDNBC) et de la Direction recherche et développement pour la défense (DRDD). L'administrateur coordonnera les activités financières et de sécurité avec le Secrétariat (D-Séc-QGDN). Les membres du CEPDBC et l'administrateur doivent être détenteurs d'une habilitation de sécurité valide du niveau II (secret).
5. Après avoir reçu le rapport annuel du CEPDBC, le SM/CEMD répondra au président du CEPDBC dans un délai raisonnable. Tous les services du MDN doivent fournir l'assistance requise par le CEPDBC et lui garantir l'accès aux installations, membres du personnel et informations pertinents, conformément aux exigences du mandat du CEPDBC.